# Rapport de la Réglementation PDRIS

## Prestataires de Détection des Incidents de Sécurité Prestataires de Réponse aux Incidents de Sécurité

**Verion 1 du 28 mars 2019** 

Mis en vigueur le 21 décembre 2017

## I. Objectif du PRIS

PRIS qualifié mène des actions de remédiation rapides pour

- limiter les conséquences
- prévenir des incidents de sécurité graves

## II. Objectif du PDIS

le service de détection des incidents de sécurité est composé de trois activités distinctes:

- la gestion des incidents: identifier, qualifier, stocker et capitaliser des incidents
- la gestion des évènements: recueillir et stocker des évènements
- la gestion des notifications: informer le commanditaire et stocker des notifications.

#### III. Processus de Prestation

- Détecter des vulnérabilités et des incidents de sécurité
- Qualifier les incidents
- Mettre en place des actions de remédiation contre les incidents de sécurité

#### IV. Différence entre PDIS et PRIS

- → PRIS traite les activités de réactions et de remédiations aux incidents de sécurité hors périmètre du service de PDIS.
- → PDIS traite les 3 activités: la gestion des incidents, la gestion des évènements et la gestion des notifications.

## V.Qualification de Prestation

Pour un prestataire, il faut respecter les exigences pour obtenir la qualification.

### VI. Gestion des incidents

- établir une liste des incidents redoutés et des impacts et conséquences
- prendre en compte les catégories d'incidents redoutés
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'analyse
- définir et formaliser les règles de classification des incidents
- créer les règles de détection
- élaborer et mettre en œuvre la politique de remarquage des règles de détection
- élaborer et tenir à jour la liste de l'ensemble des règles de détection
- transmettre au minimum une fois par mois un bulletin d'état des règles de détection
- protéger le bulletin d'état des règles de détection
- implémenter dans les outils techniques d'analyse l'ensembe des règles de détection identifiées
- ajouter de manière autonome les règles de détection

- avertir le commanditaire et détailler les raisons de l'échec d'implémentation
- élaborer et tenir à jour la liste des ajouts de règles
- qualifier les incidents de sécurité détectés en vue d'apprécier leur veracité et leur niveau de gravité
- élaborer une échelle de gravité associée aux incidents redoutés
- réaliser des recherches en sources ouvertes à partir d'informations collectées ou des analyses
- utilieser des bases d'informations internes issues de sources ouvertes
- intégrer les résultats de tests de vulnérabilités et d'intrusion
- créer un ticket pour chaque incident de sécurité détectés et le mettre à disposition du commanditaire
- définir le format des tickets d'incidens de sécurité
- disposer d'un outil de gestion des tickets d'incidents de sécurité